

Action Réfugiés

Périodique trimestriel n° 179 - 3^{ème} trimestre 2023
Bureau de dépôt - Liège x - P202 391

Édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Rue Jean d'Outremeuse, 93 - 4020 Liège
Fondée par Dominique Pire (†) Prix Nobel de la Paix 1958

ÉDITORIAL

Pierre Danzain récuserait sans doute le titre de « Patron » même si, aux yeux de l'équipe, il l'est un peu... Membre le plus actif au sein du Conseil d'Administration, Pierre est la personne non salariée qui connaît le mieux les coulisses de l'association. Entré dans l'Assemblée Générale il y a plus de trente ans, il est devenu administrateur à la fin des années 90 et fait partie depuis une quinzaine d'années de notre Bureau de direction. Retraité, il rejoint désormais l'équipe tous les jeudis depuis environ quatre ans pour donner un coup de main « au premier ».

C'est en effet à l'étage du 93 Rue Jean d'Outremeuse à Liège que l'on réfléchit à la gestion de l'ASBL. Optimiser les moyens mis à notre disposition est une quête permanente. En tant qu'association, nous sommes soumis à la loi sur les sociétés. Nous avons les mêmes contraintes mais pas toujours la même liberté d'action que les sociétés commerciales. Nos sources de financement sont multiples et chaque bailleur a ses exigences. Exigences qui, parfois, s'accommodent mal avec les réalités du terrain. Savoir ordonner les choses pour tirer le meilleur profit des opportunités

est une des qualités que nous apprécions chez Pierre.

Le regard qu'il porte sur nos activités est également précieux. Il reconnaît à l'équipe son professionnalisme et n'interfère pas dans le travail de première ligne. Mais son regard bienveillant, soutenu par une bonne dose de bon sens, est intéressant pour une équipe qui avance « le nez dans le guidon ».

La longévité de son engagement bénévole dans notre association est le signe de la confiance qu'il nous accorde. Lui donner l'occasion de témoigner auprès de vous – qui nous soutenez sans aussi bien nous connaître – de ce qu'il observe en nos murs nous a paru intéressant.

■ Anne-Françoise Bastin



UN REGARD EXTÉRIEUR...

Pierre, peut-être pourrais-tu nous dire deux mots sur l'origine de ton engagement en faveur de l'Aide aux Personnes Déplacées ?

Catherine Noël, qui était responsable de l'association à la fin des années 80, m'avait demandé de rejoindre les rangs de l'Assemblée Générale. J'avais déjà un passé de bénévole (j'ai notamment été actif pendant 11 ans à la Croix-Rouge) et elle pressentait que je serais sensible à la perspective d'œuvrer, en équipe, à l'amélioration de la situation de personnes en difficulté...

Ce n'est donc pas un intérêt particulier pour la problématique des réfugiés qui t'a amené à rejoindre l'association ?

Je voulais me rendre disponible pour aider des gens qui en avaient besoin. J'aurais pu m'engager sur d'autres terrains. Je ne connaissais d'ailleurs à l'époque pas grand-chose aux questions d'asile, de migration... Si ce n'est que, comme tout un chacun, j'avais reçu une information superficielle du phénomène des boat-peoples. Ce n'est qu'à partir des années 90 que ces problématiques sont devenues un enjeu politique, que la Presse s'est emparée du sujet et que le grand public s'est intéressé à la question.



C'était l'époque où un ministre bien connu, je m'en souviens, déclarait : « Ces réfugiés, ils viennent s'installer ici comme des mouettes sur une décharge publique parce que c'est plus facile que de pêcher chez soi ou de travailler la terre ».

C'était effectivement avant que des directives européennes ne viennent baliser les obligations des États en matière d'accueil et de protection des réfugiés. Les Politiques ne savaient trop comment aborder cette situation et il n'était pas rare d'entendre des propos outranciers dans la bouche de ceux qui, pourtant, n'étaient pas étrangers aux désordres qui jetaient les gens sur les routes. Il m'est très vite apparu que l'accueil des réfugiés était une problématique qui méritait davantage d'attention de la part des citoyens.



Et puis, en côtoyant celles qui avaient été les collaboratrices du fondateur de l'Aide aux Personnes Déplacées, j'ai « rencontré » la figure du Père Pire. Un homme d'exception, trop méconnu hors de Huy, qui avait réussi à motiver tant de gens pour s'occuper de ceux dont personne ne s'occupait. L'idée de contribuer à faire vivre ce qu'il avait lancé m'a séduit.

De l'Assemblée Générale, tu es passé au Conseil d'Administration puis au Bureau de direction et, aujourd'hui, tu consacres bénévolement une journée par semaine à l'association. Tu fais notamment le lien entre le terrain et le Conseil d'Administration. Tu ne viens pourtant ni du social, ni du monde de l'insertion ni de l'humanitaire...

Ni ma formation de géomètre ni ma carrière professionnelle ne me prédisposaient à m'impliquer aussi activement dans une association d'aide aux migrants. Je n'interfère pas dans les choix des gens de terrain. L'équipe a toute ma confiance. Depuis quatre ans, je passe une journée par semaine dans les locaux de Liège et je suis témoin du professionnalisme et de l'engagement des travailleurs, qu'ils soient en première ligne ou qu'ils assument des tâches administratives ou de logistique. Leurs échanges au réfectoire me permettent de comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés, l'énergie qu'ils mettent en œuvre pour faire respecter les droits des migrants, les aider à s'intégrer.

Dans tous les secteurs d'activité de l'association, je vois que les difficultés ne sont pas esquivées. L'équipe de Braine-le-Comte travaille en permanence avec une quinzaine de jeunes qui ne marchent pas « tout droit ». Jetés seuls sur les routes de l'exil alors qu'ils ne sont qu'adolescents, ils ont besoin tout à la fois de cadre et de soutien. Les éducateurs doivent gérer des problèmes d'assuétude, de dépression, de rejet de la scolarité... Je ne les vois jamais baisser les bras. Les administratifs font également face à la pression. Pour eux aussi les obligations et réglementations se complexifient. Je vois les ouvrières des magasins faire de leur mieux pour alimenter les caisses de l'association. Tout ce qui se passe ici mériterait d'être davantage diffusé...

La communication est devenue un enjeu important pour les associations...

Certaines organisations ont un objet social qui permet de se représenter facilement ce qu'elles font. Elles ont inoculé autant de vaccins, placé autant de prothèses... Il est moins facile de rendre compte du foisonnement d'activités qui se mènent ici.

Bien sûr, on réfléchit à notre com-

munication... Il nous faut réussir à mettre en exergue non seulement ce que vous faites mais également la manière dont vous le faites. L'étude d'impact social(*) dont nous avons parlé dans notre précédent numéro montre en effet fort bien que les personnes fréquentent notre service non seulement pour l'expertise de notre équipe mais aussi pour la qualité de la relation qu'ils nouent avec les travailleurs. Et même si nos jeunes travailleurs ne savent plus trop qui était Dominique Pire, notre équipe garde le cap.

Cette étude a mis en exergue une intuition que nous partagions : avoir des connaissances qui permettent de résoudre des problèmes concrets est bien entendu fondamental, surtout dans le contexte actuel, mais capitaliser sur la convivence que cet engagement produit, s'ouvrir à la personne qui vient d'ailleurs, l'accompagner dans le processus d'adaptation à sa nouvelle situation induit des changements plus profonds. C'est ce qui fait la richesse de notre ASBL.

Le document de synthèse montre que les usagers en sont conscients. Ils disent avoir été bousculés dans leurs certitudes, avoir mieux compris les fondements de la Société belge, avoir été aidés pour s'y intégrer. Et, d'après ce qu'ils racontent, ils sont loin de trouver partout un accueil d'une telle qualité. Le fait que ce rapport ait été rédigé par un sociologue externe à l'association m'a confirmé – si j'avais pu en douter – que j'ai raison de m'investir pour l'Aide aux Personnes Déplacées.

Où tu apportes, toi aussi, tes précieuses compétences...

Où j'essaie d'apporter un soutien logistique, une aide à la prise de décisions. Sans doute le grand public ne s'imagine-t-il pas toutes les contraintes auxquelles sont soumises les ASBL. Les soutiens de l'association, c'est normal, regardent ce qui se fait en faveur du public. Tout le travail mené pour permettre à l'action de se déployer reste souvent dans l'ombre. Or sans gestion efficiente, il n'y a pas d'action de terrain...

L'équipe est bien consciente que « maintenir le bateau à flot » n'est pas de tout repos. La gestion s'est complexifiée avec la multiplication des sources de financements, non ?

Chaque bailleur de fond a ses propres exigences et concilier les exigences des uns et des autres n'est pas toujours facile. Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier est cependant devenu une nécessité. L'ensemble ne doit pas être mis en péril quand le bateau tangue d'un côté ou de l'autre. Recevoir des financements publics est sécurisant mais quand la dépendance aux subsides devient trop importante, l'insécurité s'installe.

Les bailleurs de fonds nous mettent à rude épreuve...

Parfois, ils ne financent que partiellement la mission mais contrôlent que le travailleur y est affecté à 100 %. Ils financent des travailleurs de terrain mais oublient que la gestion de vingt équivalents temps-plein et de plusieurs bâtiments demandent un suivi administratif important que l'association doit prendre en charge. Ils tardent à notifier les décisions de subsides, nous amenant à prendre le risque de préfinancer des projets qui ne peuvent être suspendus ; tardent encore parfois à verser l'argent.

On a déjà évoqué le projet PARSaME (hébergement de personnes en souffrance psychiatrique) qui a dû être stoppé parce que, au dernier jour de la programmation, l'Appel à Projet supposé assurer la suite n'était pas sorti ! En dépit de leurs propres manquements, les pouvoirs subsidiaires ont de plus en plus d'exigences en termes de volume d'activités, de justifications. La pression sur les associations est de plus en plus forte alors que nous n'avons pas le contrôle sur un grand nombre de paramètres, qu'ils relèvent de la réglementation sociale ou de l'attitude des bénéficiaires. Diminution du temps de travail en fin de carrière, tracasseries administratives qui amènent les apprenants à s'absenter, grèves, maladies, grossesses... tout cela affecte le volume d'activités sans que nous y puissions grand-chose. En nous « sous-traitant » leurs missions, les

pouvoirs publics échappent à tous les problèmes qui viennent gripper la machine...

Je t'ai souvent entendu dire qu'il nous faudrait plus de donateurs et plus de dons ?

Une association qui ne dispose pas de suffisamment de fonds propres est extrêmement vulnérable. Les dons nous permettent de répondre à un besoin immédiat, d'assurer la trésorerie, de parer à la versatilité des pouvoirs subsidiaires, d'entretenir nos bâtiments... Aucun pouvoir subsidiaire ne se préoccupe de savoir comment on fait quand le toit perce !



Pas plus que de la sécurité d'emploi du personnel !

Ceci est de plus en plus vrai... Un projet de réforme d'un des décrets qui nous finance prévoit de remplacer un agrément à durée indéterminée par un agrément de quatre ans. L'intention de la Région Wallonne est de pouvoir redistribuer plus facilement ses billes pour pouvoir répondre de manière fluide à l'évolution des besoins. Cela peut apparaître comme une bonne gestion des moyens publics, mais ça risque de devenir maltraitant pour les associations et leurs travailleurs qui font le « job ». Nous avons peu de rotation de personnel, ce qui est un atout, mais ce qui implique que nous devons faire face à des durées de préavis qui se

(*) Le rapport d'impact social est disponible sur simple demande à l'adresse administration@apdasbl.be. Nous nous ferons un plaisir de vous l'envoyer.



comptent en mois voire en années dans certains cas. Doit-on – lorsqu'on s'approche d'une échéance – notifier des « Préavis conservatoires » pour éviter la noyade ?

Les « Préavis conservatoires » ne favorisent ni l'implication des travailleurs, ni le recrutement de collaborateurs de qualité...

Nous demandons beaucoup à notre personnel... Leur assurer un cadre de travail sécurisant est indispensable pour leur permettre d'affronter le terrain. Comment leur demander de poigner dans les multiples problèmes que les gens déposent s'ils vivent eux-mêmes dans une situation précaire ?

D'où la nécessité d'avoir des ressources propres...

On a la chance de percevoir des locations, d'avoir des magasins qui rapportent mais il est difficile d'augmenter ces rentrées sans augmenter le nombre de personnes chargées du Financement. Les frais, notamment de salaire, ne doivent pas être disproportionnés par rapport aux rentrées. Il nous faut donc davantage de

dons. Même s'ils ne représentent que quelques pourcents du budget, ils sont indispensables pour faire tenir tout l'édifice.

Comme l'air que nous respirons. Il n'est pas suffisant pour nous faire vivre mais si on en est privé, on s'éteint...

Absolument. Beaucoup de personnes mettent plus facilement la main au portefeuille lorsqu'on active chez elles la corde émotionnelle. À l'Aide aux Personnes Déplacées, nous avons trop de respect pour nos usagers et pour nos donateurs pour recourir à ces techniques. Aussi, nous faisons le pari de convaincre nos sympathisants que nous faisons le meilleur usage possible de l'aide qu'ils nous apportent.

Et en tant que bénévole impliqué...

Ce dont je peux témoigner, c'est de l'intégrité et du dynamisme de cette association !

■ **Propos recueillis par Anne-Françoise Bastin**

SIÈGE SOCIAL :

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 Liège
Tél. 04/342 06 02

E-mail : administration@apdasbl.be

www.aideauxpersonnesdeplacees.be

NUMÉROS DES COMPTES :

en Belgique

Aide aux Personnes Déplacées
Rue Jean d'Outremeuse, 93/1
4020 Liège

Banque de la Poste

IBAN : BE41 0000 0756 7010
BIC : BPOTBEB1

en France

Aide aux Personnes Déplacées
Chemin Rouge de Fontaine
59650 Villeneuve d'Ascq

Crédit du Nord-Lille 2906-113342-2

FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086
BIC : NORDFRPP

au Grand-Duché de Luxembourg

Aide aux Personnes Déplacées

Compte C.C.E. Luxembourg 1000/1457/2

IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000
BIC : BCEELULL

en Grande Bretagne

Father Pire Fund
Camberwell Branch (206651)
P.O. BOX 270

London SE 154 RD - A/C 50361976

IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76
SWIFT BIC : BARCGB22

Formulaire d'ordre permanent

À compléter, signer et remettre à votre banque.

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro : Boîte : Code postal : Localité :

IBAN : - - -

souhaite soutenir les activités de l'association Aide aux Personnes Déplacées et prie mon organisme bancaire de verser mensuellement par le débit de mon compte la somme de

10 euros - 20 euros - (montant au choix).

à partir de la date suivante :/...../.....

Les dons peuvent être effectués sur le compte de :

AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES ASBL

93, rue Jean d'outremeuse - 4020 Liège

IBAN : BE41 0000 0756 7010 - BIC : BPOTBEB1

avec en communication : "don par ordre permanent".

Date :/...../.....

Je reste libre d'interrompre ces versements à tout moment.

Signature :

SOUTENEZ-NOUS

Faites un don
ou permettez-nous
de mieux planifier
nos actions
en optant pour
un ordre permanent.

Tout don supérieur ou égal à 40€ (au total sur l'année), versé sur un compte en Belgique, donne droit à une **exonération fiscale** vous permettant de récupérer jusqu'à 45% du montant versé. Une attestation fiscale vous sera envoyée l'année suivante.

Vos nom et adresse ne seront jamais communiqués à des tiers. Comme le précise la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment avoir accès aux informations vous concernant.



Avec le soutien de la

Wallonie